

Syndicat RPI BLENNES-CHEVRY-DIANT**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 02 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept et le deux mars, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Salle de conseil de Diant, sous la présidence de Monsieur DALICIEUX Pascal, Président, à la suite de convocations adressées par mail le 24 février 2017.

Présents : Mmes Isoline MILLOT, Stéphanie PRISE et Isabelle ROBBENS, Mrs Pascal DALICIEUX, Jean-Claude TOURNIER et Paulo DA COSTA FERREIRA, (Arnaud SOLAZZO délégué suppléant)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude TOURNIER

La séance est ouverte à 20h00

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 JANVIER 2017

Le compte rendu de la séance du 03 janvier 2017 est approuvé l'unanimité.

2) DETR 2017 POUR AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le conseil Syndical RPI Blennes-Chevry-Diant décide de réaliser les travaux dans les Ecoles de Blennes et Chevry-en-Sereine pour mise en accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

- Devis accès à l'école cheminement Travaux TP (école de Chevry) pour un montant HT 10 830.00 €uros
- Devis cheminement éclairage électricité (école de Chevry) pour un montant HT 850.00 €uros
- Devis terrassement pour accès. Pose de portillon + fourniture (école de Blennes) pour un montant HT 1 540.50 €uros
- Devis 4 portes technique 2 vantaux – ouverture extérieur (école de Blennes) pour un montant HT 6 646.80 €uros
- Devis électricité : point lumineux et cheminement sur façade de l'école (école de Blennes) pour un montant HT 2 644.40 €uros
- Devis dépose de l'existant et pose de 4 portes doubles vantaux (école de Blennes) pour un montant HT 1 478.32 €uros
- Estimation de l'enseigne de l'école de Blennes pour un montant HT 155.40 €uros
- Devis signalétique colorées pour vitres pour un montant HT 36.80 €uros

Le total de ces travaux est de 24 182.22 €uros HT.

Le conseil sollicite Monsieur le Préfet de Seine et Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2017 « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » à la hauteur de 50%.

3) DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU VICE-PRESIDENT

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter le fonctionnement de notre collectivité à donner au Vice-Président certaines délégations,

Considérant que le Vice-Président se doit d'en rendre compte au comité syndical,

Après en avoir délibéré, le comité syndical **CHARGE à l'unanimité le Vice-Président** par délégation syndicale prise en application de l'article L.5211-10 du CGCT et pour la durée de son mandat :

1. de procéder dans la limite fixée par le comité syndical à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

3. d'appliquer ou non les pénalités dans le cadre des marchés ;
4. de passer les contrats d'assurance ;
5. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
6. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts ;
8. de monter au nom de la collectivité les actions de justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

4) MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MEDIATHEQUE

Le conseil échange sur le projet de médiathèque, bibliothèque scolaire et garderie périscolaire qui suit actuellement son cours sous contrat CLAIR. Ce dispositif ne soutient financièrement cette réalisation d'intérêt intercommunale qu'à hauteur de 40%. Le nouveau contrat rural qui vient d'être créé pourrait permettre un meilleur financement de l'opération (70%) et d'assouplir les délais très courts dictés par le contrat CLAIR. Il sera pris très rapidement un rdv avec les interlocuteurs et responsables de ce nouveau contrat rural avant toute prise de décision ; en effet, s'engager dans ce nouveau contrat obligera à dénoncer le contrat clair par délibération et perdre les financements acquis. Le conseil avisera selon les résultats de cette rencontre. Ce qui est certain, un nouveau dossier est à monter, des études complémentaires seront nécessaires (performance énergétiques, couts de fonctionnements, etc.)

5) BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 est présenté par Monsieur Jean-Claude TOURNIER, Vice-Président en charge des finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 323 250 €uros en section de fonctionnement et à la somme de 277 000 €uros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le budget primitif 2017.

6) PARTICIPATION DES COMMUNES 2017

Monsieur Pascal DALICIEUX propose la participation financière aux dépenses du Syndicat de l'année 2017 pour chaque commune calculée en fonction du nombre d'habitants.

Répartition participation des communes

| | | BP 2017 | 1er trim. 2017 | 2017 | 2017 | 2017 |
|---------------|-------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------------|
| | habitants | part communale | sommes | reste à verser | à verser | à verser |
| | | | versées | 9 mois | mensuel | trimestres 2, 3 et 4 |
| BLENNES | 579 | 111342,69 | 25449 | 85893,69 | 9543,74 | 28631 |
| CHEVRY | 525 | 100958,40 | 22839 | 78119,40 | 8679,93 | 26040 |
| DIANT | 182 | 34998,91 | 8178 | 26820,91 | 2980,10 | 8940 |
| TOTAUX | 1286 | 247300 | 56466 | 190834 | 21203,78 | 63611 |

| | |
|--------------------------------|------------|
| COÛT PAR HABITANT et par an | 192,30 € |
| COÛT PAR ELEVE et par an | 2 169,29 € |
| 114 élèves en 2016 - 20 17 | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents,

fixe la participation 2017 aux Communes par trimestre.

7) Modification des Statuts du Syndicat

Après en avoir délibéré le conseil Syndical :

ACCEPTE à l'unanimité des présents cette modification

DECIDE de modifier l'article 2 des statuts, comme suit :

LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE, comme DES EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ou INTERCOMMUNAUX sur le territoire du syndicat.

APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

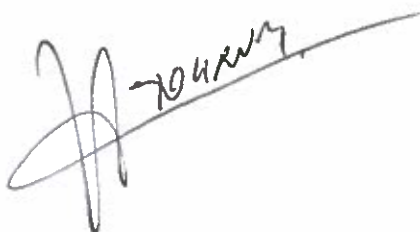
- Madame Isoline MILLOT demande à prendre contact avec les enseignants des écoles de Blennes et Chevry-en-Sereine pour solliciter leur participation au festival de Solidarité qui aura lieu les 27 et 28 mai 2017, ce que le conseil lui accorde à l'unanimité
- Monsieur Arnaud SOLAZZO expose au conseil que le contrat avec le prestataire pour la restauration scolaire se termine en juin 2017. Les différents RPI de l'ex ccbg ont désormais la possibilité de choisir leur fournisseur. Mr Solazzo demande à ce qu'une enquête de satisfaction soit faite auprès de la cantine de notre RPI et qu'une demande de tarif soit faite en vue du prochain contrat. Afin de ne pas subir d'augmentation du prix des repas dans le cas d'une baisse des volumes commandés (si nos écoles et RPI voisins venaient à changer de prestataire), Il serait souhaitable que les autres RPI reconduisent avec ce fournisseur. Si les conditions tarifaires et l'enquête de satisfactions sont satisfaisantes notre RPI poursuivra avec Elite son partenariat pour l'année scolaire 2017/2018. Les autres RPI seront contactés pour connaître leur position.
- Monsieur Pascal DALICIEUX informe qu'une convention pour l'adhésion au service médecine du Centre de Gestion pour nos agents a été signée. Il est demandé qu'un local insonorisé avec un point d'eau ainsi que des rideaux soit mis à disposition pour accueillir le médecin lors de la visite médicale. Madame Isoline MILLOT propose la salle de conseil à la mairie de Diant, ce qui est bien sûr accepté

La prochaine réunion syndicale a été proposée le jeudi 27 avril 2017 à 20h - Mairie de Blennes.

La séance est levée à 22h00.

Jean-claude TOURNIER

Secrétaire de séance



Pascal DALICIEUX

Président

